

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 24 mars 2011

ORDRE du JOUR

- ❶ Approbation du procès verbal de la séance du 9 novembre 2010
- ❷ Budget et plan informatique pour 2011
- ❸ Bilan de la notation 2010
- ❹ Questions diverses

Membres présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
Mme VALENTIN Chef de service comptable ;
Mlle PARET, Inspectrice principale ;
Mme MISSONNIER, Inspectrice départementale.

Représentants du personnel :

Mlle POBLE, Inspectrice, MM. MAUREL et TRESCARTE, Contrôleurs, représentant la CGT-FIP.
MM. COHADE et CIACHERA Contrôleurs principaux représentant l'UNION SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES (USSTS).

MM. LEBRE (CGT-FIP) et DO CARMO (USSTS) siègent en qualité de suppléants.

Le président ouvre la séance à 9 heures.

Il constate que le quorum requis est atteint et que le comité peut se tenir valablement.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; Mlle POBLE est chargée des fonctions de secrétaire-adjoint.

Un représentant de la CGT-FIP 43 donne lecture d'une motion condamnant la disparition programmée des Délégations départementales des services sociaux et demande aux membres du CTPD de voter sur ce texte.

Les 5 membres de la parité syndicale votent pour la motion. Les représentants de l'administration, en vertu de leur devoir de réserve et faute d'informations plus précises sur le sujet, ne participent pas au vote.

M. TRESCARTE ne comprend pas cette réserve, car les services sociaux concernent tous les personnels. A son sens rien n'empêche la parité administrative de prendre part au vote.

Les représentants des organisations syndicales donnent tour à tour lecture d'une déclaration liminaire jointe en annexe.

En réponse, le président fait remarquer qu'il a eu connaissance du rapport plutôt sévère du Médiateur de la République sur le service public. Il reconnaît que l'on observe une déshumanisation dans certains services. Au plan local, il fait remarquer qu'il y a plus de louanges que de critiques de la part des experts comptables par exemple. Les services ont des horaires d'ouverture plus larges qu'avant. La DGFIP a pris le virage de la RGPP sans dégrader le service au public.

Il faut privilégier les enjeux, être à la disposition des usagers et privilégier la qualité et l'efficacité dans le contrôle de l'impôt.

M. TRESCARTE reconnaît que notre service au public est excellent grâce à la conscience professionnelle de l'immense majorité des agents. Mais combien de temps cela va-t-il durer. De nombreux services sont dans le rouge. Il faut, a minima, arrêter de supprimer des postes. La CGT a, une nouvelle fois, voulu souligner la prise de position certes sévère, mais juste d'un haut responsable politique. La DG devrait rapidement réagir. Sur la RGPP, c'est plutôt à une véritable régression que nous avons à faire.

M. COHADE réclame également plus de justice sociale.

Le président souligne par exemple l'action des agents de la DGFIP auprès des relais sociaux dans le cadre de la campagne d'impôt sur le revenu.

Il fait une mise au point sur de précédentes déclarations de membres de la parité syndicale relatives à l'augmentation de 47 % du nombre de cadres A+ entre 2006 et 2011. Il précise en effet qu'entre 2006 et 2007, de nombreux cadres A de la CP (RP, par exemple) ont été classés A+. En réalité, en comparant les choses comparables, la progression réelle est de 12 %.

Les 150 € supplémentaires obtenus sur le montant de l'IMT Fusion sont une récompense des efforts fournis à la DGFIP. Dans d'autres services publics, il y a eu des réformes sans compensation financière.

Il indique qu'il devrait y avoir un réajustement dans les suppressions d'emplois : la normale est 1 départ en retraite sur 2 non remplacé alors que c'est 2 sur 3 actuellement à la DGFIP.

Lors d'une récente réunion, le Directeur général a estimé que la DGFIP avait fait une belle réforme, maîtrisée et dans les temps. En 2011, il souhaite que les services puissent respirer.

M. TRESCARTE confirme ce que la CGT FIP a écrit et dit lors du dernier CTPD. Tous les chiffres sont exacts, après ils sont interprétés trop souvent comme ça arrange. Sur les 150 € c'est mieux que rien, mais le compte n'y est pas c'est 700€ qui sont revendiqués. De plus, après 2011 sans augmentation du point d'indice, c'est 2012 qui nous est promis à la même sauce. La CGT FIP dénonce cette nouvelle dérive. Sur les suppressions d'emplois, on ne peut croire ce discours et il estime que l'on ment systématiquement.

M. COHADE fait remarquer que les agents attendent un retour sur investissement.

Le président rappelle les volumes importants de promotions internes à la DGFIP qui ont fait évoluer les proportions des différentes catégories (de 25 à 30 % pour les cadres A et A+, de 35 à 45 % pour les B alors que la part de la catégorie C a diminué de 40 à 25 %).

Il ajoute que 50 % des gains générés par les suppressions sont revenus aux agents. Auparavant, 90 % des agents C terminaient leur carrière au même grade ; ce taux est passé à 66 %.

Le plan de requalification va se poursuivre jusqu'en 2014. Il conclut en faisant observer que les agents de la DGFIP sont relativement bien traités par rapport à ceux d'autres administrations.

M. TRESCARTE trouve que cette argumentaire trop souvent évoqué est déplacé. Sous prétexte que, soit disant, les autres administrations sont moins bien traitées il faudrait se taire et subir. La CGT FIP n'adhère pas à cette ambition.

Le président propose d'aborder le 1^{er} point à l'ordre du jour.

I – Approbation du procès verbal de la séance du 9 novembre

En l'absence d'observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

II– Budget et plan informatique pour 2011

● Le Budget

La DSF et la TG disposent encore de 2 BOP séparés. Toutefois, la quasi-généralisation des DR/DFIP à l'horizon 2011 a entraîné la suppression des forfaits différenciés par agent selon les réseaux.

Le périmètre de la DGF recouvre 3 domaines, les dépenses de locaux (loyers, nettoyage, sécurité,...), les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

La dotation de fonctionnement comporte 3 niveaux, la dotation de base avec une réserve de 2 %, les dotations fléchées (réseaux informatiques, frais de changement de résidence, frais de déplacement pour la formation professionnelle,...) et les abondements exceptionnels alloués à partir de la réserve interrégionale et destinés notamment à la modernisation des services.

Au titre des diminutions, on note la baisse des dépenses de contrats de nettoyage (- 21,46 %). En revanche, les déménagements de service et les frais de déplacement pour les stages extérieurs des jeunes agents arrivés en septembre sont en forte progression.

Le Président rappelle que les multiples déménagements de services qui ont eu lieu en 2010 ont tous été réalisés par des professionnels.

M. TRESCARTE dénonce le gel de 2,4 % des crédits en 2010. Il demande que la délégation interrégionale prenne en charge la totalité des frais liés au DOS, car il est inadmissible que les directions locales supportent cette propagande voulue par la DG. Déjà en terme de perte de temps cela est très préjudiciable aux services de base dans cette période de suppressions de postes tout azimut.

Le président fait remarquer que l'interrégion a pris en charge la location du Théâtre à Orléans ainsi que le buffet de midi pour les participants. La DSF et la TG ont payé le transport et les nuitées pour un montant total de 2908 €.

M. TRESCARTE estime que les GEM, destinés à faire de la propagande, sont également inutiles et que les 2908€ pour aller se promener à Orléans c'est vraiment du gaspillage, voire de la gabegie, alors que l'on prône haut et fort pour des économies. C'est une fois de plus pour le moins contradictoire. La CGT FIP est d'autre part amusée de voir que les réunions labellisées GEM sont obligées d'être organisées au niveau régional vu le peu de volontaires. De plus combien va coûter la réunion dépaycée à Brioude et qui va payer ? en dernier lieu le citoyen donc nous.

Le président rejette cette analyse et précise que les participants aux ateliers du DOS, nombreux dans certains départements, ont pu s'exprimer sans contrainte. Le directeur général a souhaité une synthèse de toutes les questions auxquelles des réponses ont été apportées sur Ulysse.

Les représentants du personnel dénoncent le principe de la fongibilité asymétrique et attirent à nouveau l'attention sur les conditions de travail de l'employée d'ONET à Brioude.

M. PERAUD répond que la fongibilité ne peut s'appliquer que sur des crédits de non titulaires et comme en 2009, elle n'a pas été utilisée en Haute-Loire. Quant à la réalisation des travaux de nettoyage à Brioude, il précise qu'un temps de travail supplémentaire de 20 minutes a été obtenu auprès de l'entreprise. Le responsable du site doit adresser un rapport sur ce dossier.

M. DO CARMO fait remarquer que l'employée doit payer elle-même les sacs poubelles et les produits d'entretien.

M. COHADE indique que le ménage est mal fait mais que les agents ne peuvent rien dire pour protéger l'employée.

M. TRESCARTE demande le retour aux emplois Berkani. Il estime que l'entreprise ONET exploite ses employés et qu'il est de la responsabilité du donneur d'ordre, donc le Directeur, de protéger toutes les personnes qui travaillent dans nos locaux. La CGT FIP43 sera très vigilante sur ce point.

Le budget prévisionnel de 720.620 € ramené à 706.208 € après déduction de la réserve n'a fait l'objet d'aucune observation, hormis le gel de 2% de la DGF contesté par les représentants du personnel.

② Le budget informatique

Les PC doivent être remplacés tous les 5 ans. On note une diminution du nombre d'ordinateurs fixes (départs à la retraite, mise à jour d'Isiparc) et une stabilité des portables. Le parc des ordinateurs fixes est de bonne qualité (85% sont à niveau). Les postes de la CH et du SIE seront renouvelés en 2011.

Il est prévu d'acquérir 30 fixes, 8 portables, 15 écrans plats et 10 imprimantes.

Le nombre d'imprimantes est en diminution de 11 %. Il s'agit de supprimer les imprimantes individuelles et de développer celles en réseau.

M. TRESCARTE souligne une difficulté liée au mélange des documents sur les photocopieurs communs.

M. PERAUD rappelle que Mme OMNES avait élaboré une fiche explicitant la procédure d'impression sécurisée. Cette fiche sera rediffusée.

Il précise que tous les postes sont passés sous Open Office 3.

M. TRESCARTE fait observer que la messagerie Thunderbird pose des difficultés aux agents.

M. COHADE demande des précisions sur le basculement des BALF des organisations syndicales dans Thunderbird.

Le président répond que comme toutes les BALF, elles devraient prochainement basculer, à l'exception des BALF des services qui sont en contact avec le public.

M. COHADE souligne les difficultés rencontrées par les agents des trésoreries avec Agora.

M. PERAUD reconnaît qu'avec l'afflux de 40.000 dossiers d'agents de la CP en janvier, les workflows ont été ralentis, voire interrompus. Il y a désormais une nette amélioration.

M. COHADE estime que la temporisation dans les applications informatiques est trop courte.

M. PERAUD indique qu'il s'agit d'un problème de sécurité.

M. TRESCARTE soulève le problème lié au changement de mot de passe tous les 3 mois au lieu de 6 auparavant. Il demande le rallongement à minima à 6 mois, sinon beaucoup de difficultés risquent d'apparaître aussi bien pour les agents, les collègues de la CMI et même pour les services.

M. PERAUD rappelle qu'en cas d'absence, il faut créer un message pour éviter le blocage.

M. DO CARMO dénonce la multiplication des mots de passe.

Le président indique que le programme Copernic développe de nouvelles applications : GESPRO, RSP pour le recouvrement forcé, une fonctionnalité pour la fiscalité des particuliers qui devrait regrouper Iliad et Majic, une fonctionnalité pour les services de contrôle qui reprendrait Oasis et Sinfonie, GAIA démarche en ligne qui devrait permettre aux usagers de faire leurs démarches par Internet.

M. TRESCARTE rappelle que Copernic devait initialement être fini pour 2009. C'est très loin d'être le cas. De plus c'est un véritable gouffre financier qui n'est pas près d'être terminé.

Il ajoute que GAIA Guichet permet de valoriser le travail des agents d'accueil qui éprouvent toutefois des difficultés pour faire de la saisie quand il y a des usagers à l'accueil.

M. TRESCARTE précise que sur ce point les agents des perceptions de proximité ont jeté l'éponge. Ils n'utilisent pratiquement pas cette application, beaucoup trop lourde.

M. COHADE fait remarquer que ce sont des agents bénévoles qui mettent leurs compétences informatiques personnelles au service des agents des sites de Brioude et d'Yssingeaux. Ils n'ont pas de formation et prennent sur leur temps de travail.

Le président répond qu'une évolution de l'assistance informatique de proximité est prévue à la DGFIP.

Les CMI seront rattachées aux DISI et seront rebaptisées CID (cellule informatique départementale). Il y aura des conventions passées avec la DISI pour les travaux d'assistance aux services, les sites Internet et la téléphonie. La fonction de relais informatique chargé d'assurer la charge de gestionnaire de site informatique sera créée sur chaque site.

M. TRESCARTE ajoute que les CID pourraient être partagées par plusieurs administrations comme la préfecture et ce pour encore faire des économies d'échelle qui pourraient faire la joie du privé...

Le président estime que l'on va perdre de la souplesse en ce qui concerne l'assistance informatique.

A une question de M. DO CARMO sur les relations entre les services et les collectivités locales, le président rappelle que l'interlocuteur naturel est le trésorier de proximité. Lorsque la question relève du domaine juridique, il y a un référent à la DSF.

III – Bilan de la notation

M. TRESCARTE fait observer que 20% des agents ont boycotté l'entretien en 2010, ce qui reste un chiffre important. Il souhaite connaître le nombre d'agents qui ont boycotté la 1^{ère} convocation et qui se sont rendus à la 2^{ème}.

M. PERAUD répond que l'application Evalnot ne permet pas de connaître cette information.

M. COHADE fait part de la demande des capistes de connaître le nombre de réserves avant les séances des CAPL notation.

Le président confirme que cette information sera délivrée quelques jours avant les CAPL.

Il souligne la nette diminution des appels de note en 2010. Il estime que les chefs de service ont mieux communiqué.

M. TRESCARTE ajoute que les représentants syndicaux incitent les agents à rencontrer leur chef de service notateur avant de faire appel.

M. COHADE demande si les chefs de service ont des directives sur la rédaction des appréciations écrites.

M. PERAUD précise qu'on leur demande de rédiger des appréciations individualisées et personnalisées, elles ne doivent pas être lapidaires.

Le président souligne que les nouvelles règles de notation s'appliqueront à compter de 2013 pour la gestion 2012. Un seul document établira le bilan, les objectifs et la notation. Les chefs de service pourront attribuer des mois de réduction (3, 2 ou 1).

M. TRESCARTE dénonce cette évolution qui accentuera encore la notation à la tête du client.

IV – Questions diverses

❶ Agents en détachement

A une question de M. CIACHERA sur la situation des agents actuellement détachés de leur poste, le président répond que les détachements sont généralement prononcés pour un an et susceptibles d'être remis en cause au 1^{er} septembre.

La situation des effectifs sera examinée à l'occasion des mouvements locaux. En principe, MM. ROUSSET et MICHELON rejoindront leur service d'affectation.

M. TRESCARTE fait part de la position de la CGT qui ne dénonce pas les détachements lorsque l'agent donne son accord.

❷ Le régime indemnitaire des adjoints des comptables de la filière Gestion publique

Le président indique qu'il n'a toujours pas de réponse de la centrale sur ce point.

❸ Le stress au travail

M. TRESCARTE évoque une étude de la direction générale sur les conditions de travail à la DGFIP ainsi qu'un rapport de la CNAM du 28 janvier. Actuellement, les suppressions d'emplois ont un effet immédiat sur les conditions de travail. En effet la pression sur les métiers par l'indicateur génère des pratiques de hiérarchisation des tâches et de manipulation des indicateurs. Les conditions de vie au travail c'est le quotidien ! Et ce quotidien est en constante dégradation. Il est à l'**origine du mal être individuel et collectif des agents**.

Le président indique qu'il y a un allègement de la pression des indicateurs (4 par service). S'il y a des missions qui ne peuvent pas être assurées aussi bien avec moins d'effectifs, il faut prioriser les travaux en fonction des enjeux.

D'autres objectifs sont maintenus, le civisme, la qualité en matière de contrôle fiscal et en matière foncière.

M. TRESCARTE affirme une fois de plus qu'il ne doit pas y avoir de notion de productivité dans le service public, c'est une ineptie.

④ Le référentiel Marianne

M. TRESCARTE dénonce l'obligation de décrocher en moins de 5 sonneries en présence d'une boucle.

Le président répond que sur l'ensemble de la boucle, au bout de la 4^{ème} sonnerie, il y a basculement sur la boîte vocale.

L'objectif est d'avoir 60 % d'appels aboutis, la boîte vocale étant considérée comme un appel abouti.

⑤ Le droit de grève

M. TRESCARTE dénonce à nouveau l'application de l'amendement Lamassoure depuis 2003 et précise que le Conseil de l'Europe a récemment demandé que l'on revienne sur cette mesure.

⑥ La loi sur la mobilité

M. TRESCARTE relève un aspect négatif de l'application de ce texte dans la promotion 2011 au grade d'IP 28. En effet, un agent détaché de la fonction publique territoriale figure au tableau d'avancement.

Le président fait remarquer qu'à l'inverse, des agents de la DGFIP peuvent poursuivre une carrière dans l'administration où ils sont détachés.

⑦ Les emplois précaires

M. TRESCARTE demande que les 100.000 emplois CDD transformés en CDI soient des emplois statutaires et non contractuels.

Après épuisement des questions à évoquer, le Président clôt la séance à 17 heures.

* *

*

Le Président,

La Secrétaire,

Gérald QUINTIN

Annie CHANUT

Le Secrétaire-Adjoint

Marie-Josèphe POBLE



Déclaration liminaire

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION DES SERVICES FISCAUX
DE LA HAUTE-LOIRE

COMITE TECHNIQUE PARITAIRE DEPARTEMENTAL

Procès-verbal de la séance du 24 mars 2011

ORDRE du JOUR

- ❶ Approbation du procès verbal de la séance du 9 novembre 2010
- ❷ Budget et plan informatique pour 2011
- ❸ Bilan de la notation 2010
- ❹ Questions diverses

Membres présents :

Représentants de l'Administration

M. QUINTIN, Chef des services fiscaux, Président ;
M. PERAUD, Directeur divisionnaire ;
Mme VALENTIN Chef de service comptable ;
Mlle PARET, Inspectrice principale ;
Mme MISSONNIER, Inspectrice départementale.

Représentants du personnel :

Mlle POBLE, Inspectrice, MM. MAUREL et TRESCARTE, Contrôleurs, représentant la CGT-FIP.
MM. COHADE et CIACHERA Contrôleurs principaux représentant l'UNION SNUI SUD TRESOR SOLIDAIRES (USSTS).
MM. LEBRE (CGT-FIP) et DO CARMO (USSTS) siègent en qualité de suppléants.

Le président ouvre la séance à 9 heures.

Il constate que le quorum requis est atteint et que le comité peut se tenir valablement.

Mme CHANUT assure le secrétariat ; Mlle POBLE est chargée des fonctions de secrétaire-adjoint.

Un représentant de la CGT-FIP 43 donne lecture d'une motion condamnant la disparition programmée des Délégations départementales des services sociaux et demande aux membres du CTPD de voter sur ce texte.

Les 5 membres de la parité syndicale votent pour la motion. Les représentants de l'administration, en vertu de leur devoir de réserve et faute d'informations plus précises sur le sujet, ne participent pas au vote.

M. TRESCARTE ne comprend pas cette réserve, car les services sociaux concernent tous les personnels. A son sens rien n'empêche la parité administrative de prendre part au vote.

Les représentants des organisations syndicales donnent tour à tour lecture d'une déclaration liminaire jointe en annexe.

En réponse, le président fait remarquer qu'il a eu connaissance du rapport plutôt sévère du Médiateur de la République sur le service public. Il reconnaît que l'on observe une déshumanisation dans certains services. Au plan local, il fait remarquer qu'il y a plus de louanges que de critiques de la part des experts comptables par exemple. Les services ont des horaires d'ouverture plus larges qu'avant. La DGFIP a pris le virage de la RGPP sans dégrader le service au public.

Il faut privilégier les enjeux, être à la disposition des usagers et privilégier la qualité et l'efficacité dans le contrôle de l'impôt.

M. TRESCARTE reconnaît que notre service au public est excellent grâce à la conscience professionnelle de l'immense majorité des agents. Mais combien de temps cela va-t-il durer. De nombreux services sont dans le rouge. Il faut, a minima, arrêter de supprimer des postes. La CGT a, une nouvelle fois, voulu souligner la prise de position certes sévère, mais juste d'un haut responsable politique. La DG devrait rapidement réagir. Sur la RGPP, c'est plutôt à une véritable régression que nous avons à faire.

M. COHADE réclame également plus de justice sociale.

Le président souligne par exemple l'action des agents de la DGFIP auprès des relais sociaux dans le cadre de la campagne d'impôt sur le revenu.

Il fait une mise au point sur de précédentes déclarations de membres de la parité syndicale relatives à l'augmentation de 47 % du nombre de cadres A+ entre 2006 et 2011. Il précise en effet qu'entre 2006 et 2007, de nombreux cadres A de la CP (RP, par exemple) ont été classés A+. En réalité, en comparant les choses comparables, la progression réelle est de 12 %.

Les 150 € supplémentaires obtenus sur le montant de l'IMT Fusion sont une récompense des efforts fournis à la DGFIP. Dans d'autres services publics, il y a eu des réformes sans compensation financière.

Il indique qu'il devrait y avoir un réajustement dans les suppressions d'emplois : la normale est 1 départ en retraite sur 2 non remplacé alors que c'est 2 sur 3 actuellement à la DGFIP.

Lors d'une récente réunion, le Directeur général a estimé que la DGFIP avait fait une belle réforme, maîtrisée et dans les temps. En 2011, il souhaite que les services puissent respirer.

M. TRESCARTE confirme ce que la CGT FIP a écrit et dit lors du dernier CTPD. Tous les chiffres sont exacts, après on les interprète trop souvent comme ça arrange. Sur les 150€ c'est mieux que rien, mais le compte n'y est pas c'est 700€ qui sont revendiqués. De plus, après 2011 sans augmentation du point d'indice, c'est 2012 qui nous est promis à la même sauce. La CGT FIP dénonce cette nouvelle dérive. Sur les suppressions d'emplois, comment croire ce discours, on nous ment systématiquement.

M. COHADE fait remarquer que les agents attendent un retour sur investissement.

Le président rappelle les volumes importants de promotions internes à la DGFIP qui ont fait évoluer les proportions des différentes catégories (de 25 à 30 % pour les cadres A et A+, de 35 à 45 % pour les B alors que la part de la catégorie C a diminué de 40 à 25 %).

Il ajoute que 50 % des gains générés par les suppressions sont revenus aux agents. Auparavant, 90 % des agents C terminaient leur carrière au même grade ; ce taux est passé à 66 %.

Le plan de requalification va se poursuivre jusqu'en 2014. Il conclut en faisant observer que les agents de la DGFIP sont relativement bien traités par rapport à ceux d'autres administrations.

M. TRESGARTE trouve que cette argumentaire trop souvent évoqué est déplacé. Sous prétexte que, soit disant, les autres administrations sont moins bien traitées il faudrait se taire et subir. La CGT FIP n'adhère pas à cette ambition.

Le président propose d'aborder le 1^{er} point à l'ordre du jour.

I – Approbation du procès verbal de la séance du 9 novembre

En l'absence d'observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

II– Budget et plan informatique pour 2011

❶ Le Budget

La DSF et la TG disposent encore de 2 BOP séparés. Toutefois, la quasi-généralisation des DR/DFIP à l'horizon 2011 a entraîné la suppression des forfaits différenciés par agent selon les réseaux.

Le périmètre de la DGF recouvre 3 domaines, les dépenses de locaux (loyers, nettoyage, sécurité,...), les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'investissement.

La dotation de fonctionnement comporte 3 niveaux, la dotation de base avec une réserve de 2 %, les dotations fléchées (réseaux informatiques, frais de changement de résidence, frais de déplacement pour la formation professionnelle,...) et les abondements exceptionnels alloués à partir de la réserve interrégionale et destinés notamment à la modernisation des services.

Au titre des diminutions, on note la baisse des dépenses de contrats de nettoyage (- 21,46 %). En revanche, les déménagements de service et les frais de déplacement pour les stages extérieurs des jeunes agents arrivés en septembre sont en forte progression.

Le Président rappelle que les multiples déménagements de services qui ont eu lieu en 2010 ont tous été réalisés par des professionnels.

M. TRESGARTE dénonce le gel de 2,4 % des crédits en 2010. Il demande que la délégation interrégionale prenne en charge les totalités des frais liés au DOS, *car il est inadmissible que les directions locales supportent cette propagande voulue par la DG. Déjà en terme de perte de temps cela est très préjudiciable aux services de base dans cette période de suppressions de postes tout azimut.*

Le président fait remarquer que l'interrégion a pris en charge la location du Théâtre à Orléans ainsi que le buffet de midi pour les participants. La DSF et la TG ont payé le transport et les nuitées pour un montant total de 2908 €.

M. TRESGARTE estime que les GEM, destinés à faire de la propagande, sont également inutiles *et que les 2908€ pour aller se promener à Orléans c'est vraiment du gaspillage, voire de la gabegie, alors que l'on prône haut et fort pour des économies. C'est une fois de plus pour le moins contradictoire. La CGT FIP est d'autre part amusée de voir que les réunions labellisées GEM sont obligées d'être organisées au niveau régional vue le peu de volontaires. De plus combien va coûter la réunion dépaysée à Brioude et qui va payer ? en dernier lieu le citoyen donc nous.*

Le président rejette cette analyse et précise que les participants aux ateliers du DOS, nombreux dans certains départements, ont pu s'exprimer sans contrainte. Le directeur général a souhaité une synthèse de toutes les questions auxquelles des réponses ont été apportées sur Ulysse.

Les représentants du personnel dénoncent le principe de la fongibilité asymétrique et attirent à nouveau l'attention sur les conditions de travail de l'employée d'ONET à Brioude.

M. PERAUD répond que la fongibilité ne peut s'appliquer que sur des crédits de non titulaires et comme en 2009, elle n'a pas été utilisée en Haute-Loire. Quant à la réalisation des travaux de nettoyage à Brioude, il précise qu'un temps de travail supplémentaire de 20 minutes a été obtenu auprès de l'entreprise. Le responsable du site doit adresser un rapport sur ce dossier.

M. DO CARMO fait remarquer que l'employée doit payer elle-même les sacs poubelles et les produits d'entretien.

M. COHADE indique que le ménage est mal fait mais que les agents ne peuvent rien dire pour protéger l'employée.

M. TRESCARTE demande le retour aux emplois Berkani. Il estime que l'entreprise ONET exploite ses employés et qu'il est de la responsabilité du donneur d'ordre, donc le Directeur, de protéger toutes les personnes qui travaillent dans nos locaux. La CGT FIP43 sera très vigilante sur ce point.

Le budget prévisionnel de 720.620 € ramené à 706.208 € après déduction de la réserve n'a fait l'objet d'aucune observation, hormis le gel de 2% de la DGF contesté par les représentants du personnel.

② Le budget informatique

Les PC doivent être remplacés tous les 5 ans. On note une diminution du nombre d'ordinateurs fixes (départs à la retraite, mise à jour d'Isiparc) et une stabilité des portables. Le parc des ordinateurs fixes est de bonne qualité (85% sont à niveau). Les postes de la CH et du SIE seront renouvelés en 2011.

Il est prévu d'acquérir 30 fixes, 8 portables, 15 écrans plats et 10 imprimantes.

Le nombre d'imprimantes est en diminution de 11 %. Il s'agit de supprimer les imprimantes individuelles et de développer celles en réseau.

M. TRESCARTE souligne une difficulté liée au mélange des documents sur les photocopieurs communs.

M. PERAUD rappelle que Mme OMNES avait élaboré une fiche explicitant la procédure d'impression sécurisée. Cette fiche sera rediffusée.

Il précise que tous les postes sont passés sous Open Office 3.

M. TRESCARTE fait observer que la messagerie Thunderbird pose des difficultés aux agents.

M. COHADE demande des précisions sur le basculement des BALF des organisations syndicales dans Thunderbird.

Le président répond que comme toutes les BALF, elles devraient prochainement basculer, à l'exception des BALF des services qui sont en contact avec le public.

M. COHADE souligne les difficultés rencontrées par les agents des trésoreries avec Agora.

M. PERAUD reconnaît qu'avec l'afflux de 40.000 dossiers d'agents de la CP en janvier, les workflows ont été ralentis, voire interrompus. Il y a désormais une nette amélioration.

M. COHADE estime que la temporisation dans les applications informatiques est trop courte.

M. PERAUD indique qu'il s'agit d'un problème de sécurité.

M. TRESCARTE soulève le problème lié au changement de mot de passe tous les 3 mois au lieu de 6 auparavant. Il demande le rallongement a minima à 6 mois, sinon beaucoup de difficultés risquent d'apparaître aussi bien pour les agents, les collègues de la CMI et même pour les services.

M. PERAUD rappelle qu'en cas d'absence, il faut créer un message pour éviter le blocage.

M. DO CARMO dénonce la multiplication des mots de passe.

Le président indique que le programme Copernic développe de nouvelles applications : GESPRO, RSP pour le recouvrement forcé, une fonctionnalité pour la fiscalité des particuliers qui devrait regrouper Iliad et Majic, une fonctionnalité pour les services de contrôle qui reprendrait Oasis et Sinfonie, GAIA démarche en ligne qui devrait permettre aux usagers de faire leurs démarches par Internet.

M. TRESCARTE rappelle que Copernic devait initialement être fini pour 2009. C'est très loin d'être le cas. De plus c'est un véritable gouffre financier qui n'est pas près d'être terminé.

Il ajoute que GAIA Guichet permet de valoriser le travail des agents d'accueil qui éprouvent toutefois des difficultés pour faire de la saisie quand il y a des usagers à l'accueil.

M. TRESCARTE précise que sur ce point les agents des perceptions de proximité ont jeté l'éponge. Ils n'utilisent pratiquement pas cette application, beaucoup trop lourde.

M. COHADE fait remarquer que ce sont des agents bénévoles qui mettent leurs compétences informatiques personnelles au service des agents des sites de Brioude et d'Yssingaux. Ils n'ont pas de formation et prennent sur leur temps de travail.

Le président répond qu'une évolution de l'assistance informatique de proximité est prévue à la DGFIP.

Les CMI seront rattachées aux DISI et seront rebaptisées CID (cellule informatique départementale). Il y aura des conventions passées avec la DISI pour les travaux d'assistance aux services, les sites Internet et la téléphonie. La fonction de relais informatique chargé d'assurer la charge de gestionnaire de site informatique sera créée sur chaque site.

M. TRESCARTE ajoute que les CID pourraient être partagées par plusieurs administrations comme la préfecture et *ce pour encore faire des économies d'échelle qui pourraient faire la joie du privé.*

Le président estime que l'on va perdre de la souplesse en ce qui concerne l'assistance informatique.

A une question de M. DO CARMO sur les relations entre les services et les collectivités locales, le président rappelle que l'interlocuteur naturel est le trésorier de proximité. Lorsque la question relève du domaine juridique, il y a un référent à la DSF.

III – Bilan de la notation

M. TRESCARTE fait observer que 20% des agents ont boycotté l'entretien en 2010, ce qui reste un chiffre important. Il souhaite connaître le nombre d'agents qui ont boycotté la 1^{ère} convocation et qui se sont rendus à la 2^{ème}.

M. PERAUD répond que l'application Evalnot ne permet pas de connaître cette information.

M. COHADE fait part de la demande des capistes de connaître le nombre de réserves avant les séances des CAPL notation.

Le président confirme que cette information sera délivrée quelques jours avant les CAPL.

Il souligne la nette diminution des appels de note en 2010. Il estime que les chefs de service ont mieux communiqué.

M. TRESCARTE ajoute que les représentants syndicaux incitent les agents à rencontrer leur chef de service notateur avant de faire appel.

M. COHADE demande si les chefs de service ont des directives sur la rédaction des appréciations écrites.

M. PERAUD précise qu'on leur demande de rédiger des appréciations individualisées et personnalisées, elles ne doivent pas être lapidaires.

Le président souligne que les nouvelles règles de notation s'appliqueront à compter de 2013 pour la gestion 2012. Un seul document établira le bilan, les objectifs et la notation. Les chefs de service pourront attribuer des mois de réduction (3, 2 ou 1).

M. TRESCARTE dénonce cette évolution qui accentuera encore la notation à la tête du client.

IV – Questions diverses

❶ Agents en détachement

A une question de M. CIACHERA sur la situation des agents actuellement détachés de leur poste, le président répond que les détachements sont généralement prononcés pour un an et susceptibles d'être remis en cause au 1^{er} septembre.

La situation des effectifs sera examinée à l'occasion des mouvements locaux. En principe, MM. ROUSSET et MICHELON rejoindront leur service d'affectation.

M. TRESCARTE fait part de la position de la CGT qui ne dénonce pas les détachements lorsque l'agent donne son accord.

② Le régime indemnitaire des adjoints des comptables de la filière Gestion publique

Le président indique qu'il n'a toujours pas de réponse de la centrale sur ce point.

③ Le stress au travail

M. TRESCARTE évoque une étude de la direction générale sur les conditions de travail à la DGFIP ainsi qu'un rapport de la CNAM du 28 janvier. Actuellement, les suppressions d'emplois ont un effet immédiat sur ~~le niveau des effectifs~~ les conditions de travail. En effet la pression sur les métiers par l'indicateur génère des pratiques de hiérarchisation des tâches et de manipulation des indicateurs. Les conditions de vie au travail c'est le quotidien ! Et ce quotidien est en constante dégradation. Il est à l'origine du mal être individuel et collectif des agents.

Le président indique qu'il y a un allègement de la pression des indicateurs (4 par service). S'il y a des missions qui ne peuvent pas être assurées aussi bien avec moins d'effectifs, il faut prioriser les travaux en fonction des enjeux.

D'autres objectifs sont maintenus, le civisme, la qualité en matière de contrôle fiscal et en matière foncière.

M. TRESCARTE affirme, une fois de plus, qu'il ne doit pas y avoir de notion de productivité dans le service public, c'est une ineptie.

④ Le référentiel Marianne

M. TRESCARTE dénonce l'obligation de décrocher en moins de 5 sonneries en présence d'une boucle.

Le président répond que sur l'ensemble de la boucle, au bout de la 4^{ème} sonnerie, il y a basculement sur la boîte vocale.

L'objectif est d'avoir 60 % d'appels aboutis, la boîte vocale étant considérée comme un appel abouti.

⑤ Le droit de grève

M. TRESCARTE dénonce à nouveau l'application de l'amendement Lamassoure depuis 2003 et précise que le Conseil de l'Europe a récemment demandé que l'on revienne sur cette mesure.

⑥ La loi sur la mobilité

M. TRESCARTE relève un aspect négatif de l'application de ce texte dans la promotion 2011 au grade d'IP 28. En effet, un agent détaché de la fonction publique territoriale figure au tableau d'avancement.

Le président fait remarquer qu'à l'inverse, des agents de la DGFIP peuvent poursuivre une carrière dans l'administration où ils sont détachés.

⑦ Les emplois précaires

M. TRESCARTE demande que les 100.000 emplois CDD transformés en CDI soient des emplois statutaires et non contractuels.

Après épuisement des questions à évoquer, le Président clôt la séance à 17 heures.

Le Président,

La Secrétaire,

Gérald QUINTIN

Annie CHANUT

Le Secrétaire-Adjoint

Marie-Josèphe POBLE

CTPD DU 24/03/2011

Le Médiateur de la République déplore un "service public dégradé"

Mesdames, Messieurs représentants l'administration et les personnels fiscaux de la Haute-Loire nous sommes réunis ce jour au sein du Comité Technique Paritaire Départemental pour donner l'impression d'un échange responsable sur les divers sujets de gestion et d'organisation qui structure notre direction locale.

Une fois n'est pas coutume nous allons simplement commencer par lire le **dernier rapport de Jean-Paul Delevoye, actuellement président du Conseil économique, social et environnemental.**

Il confie : **"La société française souffre d'une crise du regard et d'un système de vie où les rapports humains se dégradent".**

Le Médiateur de la République continue par un sévère bilan de l'administration qu'il dresse dans son dernier bilan annuel publié le lundi **21 mars 2011.**

Il y écrit : **"Le service public ne porte plus son nom.** Contacter les **administrations** est devenu compliqué. L'**administration** a perdu sa capacité à faire du sur-mesure pour les personnes en difficulté", déplore Jean-Paul Delevoye. Et de regretter les "restrictions budgétaires", le **manque de moyens et de personnel** qui se traduisent par **"un service dégradé, plus complexe et moins accessible".**

Le Médiateur, fonction créée en 1973 pour régler les litiges entre administration et citoyens, va être remplacé par le **Défenseur des droits**, institution qui va également intégrer le Défenseur des enfants, la Commission nationale de déontologie de la sécurité et la Haute-Autorité de lutte contre les discriminations (Halde).

"Je crains que cet intitulé renforce encore l'attente des gens par rapport à sa mission", écrit Jean-Paul Delevoye, qui, en six ans dans la fonction de **Médiateur**, a constaté que ses services étaient parfois perçus comme un "bureau des plaintes". "Le **Défenseur des droits**, pas plus que le **Médiateur**, ne sera un **Zorro**" capable de régler tous les problèmes, met-il en garde. Selon lui, la moitié des quelque soixante réclamations quotidiennes que lui adressent les usagers "ne sont pas recevables par le **Médiateur**", mais devraient être "régérées d'un simple coup de fil" auprès "des structures d'aide existantes" ou du "service administratif ad hoc".

Mais il déplore aussi les **"réformes précipitées"**, **"l'empilement législatif"** et la **"jungle normative"** qui "opacifient l'accès des citoyens à l'information et compliquent la tâche des exécutants". "Les enjeux déterminants pour notre avenir ne trouvent pas de réponse politique à la hauteur", estime le **Médiateur**, pour qui **"la fébrilité du législateur trahit l'illusion de remplacer par la loi le recul des responsabilités individuelles et de la morale"**. **"Les débats sont minés par les discours de posture** et les causes à défendre noyées parmi les calculs électoraux", poursuit-il. Pour lui, "les ressorts citoyens sont usés par les comportements politiques".

L'année **2011**, dit-il, "doit être celle de l'**éthique**, de la **transparence** pour toutes celles et ceux qui exercent le pouvoir, notamment s'agissant des financements et des conflits d'intérêts". **"L'autorité, pour être acceptée, ne pourra se fonder sur la justification d'un titre ou d'une élection mais reposera sur la dimension morale de celui ou celle qui l'exerce"**, insiste-t-il, appelant à "construire sur un socle de convictions et non bâtir sur le sable des émotions". En 2010, selon son bilan annuel, le nombre d'affaires transmises aux services centraux et délégués du **Médiateur de la République** a augmenté de 3,9 % par rapport à 2009, avec un total de 79 046 affaires reçues. L'institution dit avoir traité 46 653 réclamations.

A de nombreuses reprises la **CGT FIP 43** a osé une citation qui ne laisse pas de marbre certains de nos interlocuteurs. Ce rapport souligne pourtant sa pertinence trop souvent constatée et ce à tous les niveaux.

Rappel : **« Les postes éminents rendent les hommes grands encore plus grands, et les hommes petits encore plus petits ».** Oui la **CGT FIP 43** n'est pas une adepte de l'imposture, donc de la posture.

Bien que bancal notre situation actuelle doit paraître aux yeux de tous comme rationnelle. La preuve outre un bilan de la **notation 2010** (gestion 2009), l'administration locale que vous représentez relève la gageure de parler, aujourd'hui, du budget !!! Bien sûr, nous sommes en terre sainte, notre brillant Président de la République est venue nous rappeler nos racines chrétiennes. Donc tous les miracles sont possibles et vous allez nous le prouver par quelques tours de prestidigitation dont vous avez le secret. **Tout va bien, tout est calme.**

Un mot sur la visite royale citée ci avant. Cela a permis de mettre en lumière le niveau du **dialogue social**. En effet tous les sympathisants bleus avaient été conviés à applaudir leur gourou. Après avoir montré patte blanche, ils étaient estampillés en ...bleu et devaient faire un accueil 'populaire' grandiose à leur star. Au même moment près de **600 CRS** et autres gardiens de la paix bouclaient toutes les routes ou chemins menant à la ville sainte. Les rues de cette dernière étaient toutes surveillées, voire verrouillées. D'étranges cigognes casquées et surarmées prenaient place jusque dans le clocher de la cathédrale. Rien n'était laissé au hasard, les dangereux révolutionnaires locaux déguisés en représentants des salariés étaient littéralement parqués place de la **Libération**, un comble. Pour bien faire comprendre à ces derniers, qui gouvernait en ce pays démocratique, les forces de l'ordre décidaient à l'heure de l'apéro de mettre une tournée de matraquage et de gaz lacrymogène, histoire aussi de montrer toutes leurs capacités à mater le mécréant. Là, tous ceux qui avait la chance d'être au bon endroit à la bonne heure, pour ne pas dire pour leur bonheur, trinquaient. Des femmes féroces, des étudiants révolutionnaires, des citoyens comme Nous, dangereux donc. **Nous** avec un grand N, je vous rassure Monsieur le Président Directeur Général. Savez-vous que certains de vos serviteurs directs ont été particulièrement chanceux et bien servi. Qu'en pensez-vous ? Ne vous méprenez pas l'auteur de ces lignes n'était pas pile au bon endroit évoqué. Pour information et pour être complet sachez aussi qu'il était impossible de sortir de ce piège. On offre pas son savoir faire à « nos amis Tunisiens », sans le démontrer à l'occasion. Toutes les issues étaient verrouillées à double et même triple tours. Ces informations, les représentants des personnels de la **CGT FIP 43** n'en doutent pas, rassureront tous les membres de ce comité.

Revenons à nos moutons le **Budget**. Outre le bilan 2010, comment s'articulera-t-il pour **2011**, année de la fusion avec nos cousins du **Trésor**. Déjà nous allons « économiser » un cadre **A++** et pas des moindres. Y a-t-il d'autres gisements d'économies significatifs ? Lesquels ? Peut-être quelques suppressions d'emplois liés directement au rapprochement des 2 services de direction ? Peut-être aussi grâce aux brillantes applications informatiques gérées régionalement telle **CHORUS**, pourtant si décriée là ou elle sévit déjà. Même la **Cour des Comptes** critique cette application et que dire du rapport de l'Assemblée Nationale que vos dévoués serviteurs de la **CGT FIP 43** ont abondamment évoqué lors du dernier **CTPD**. Ils ont même eu l'outrecuidance d'en parler en **CHS-DI**, un comble, même s'il est encouragé de lier de plus en plus **CTP** et **CHS**.

Peut-être pouvons nous évoquer le départ imminent de **Monsieur le TPG**, sous des cieux plus clément ? Pour ce qui vous concerne, Monsieur le **Président Directeur Général**, nous ne vous taquinerons pas, car vous nous avez juré/promis, qui plus est la main sur le cœur et droit dans les yeux, que vous nous informeriez immédiatement de votre brillant avenir. Serions-nous naïfs ? certains se rient de nous lorsque nous leur disons cela !!! Les mêmes vous trouvent pour le moins distant ou pensif ces derniers temps lorsque vous passez dans les services. Certains vont jusqu'à dire que vous vousennuyez !!! N'est-ce qu'une impression ? Pourquoi la DG s'amuse-t-elle à vous faire attendre ? Attention au stress, soyez vigilant.

Un mot sur la notation que vous chérissez tant et qui est une de vos armes de dialogue les plus efficaces. Nous n'allons pas nous épancher sur son bilan 2010. Nous vous rappelons que la **CGT FIP** dénonce sa nouvelle application depuis sa mise en place en **2004**. Le mérite comparé entre agent est **contraire au statut tout simplement**. C'est le mérite de chacun qui doit être pris en compte, nuance. Votre discours sur ce sujet est d'autant plus étonnant, Monsieur le Président Directeur Général, que l'essentielle de votre carrière repose sur une notation de carrière justement, comme la plupart de vos proches collaborateurs. **Hallucinant, non !** Soyez rassuré ce genre de contradiction flagrante est monnaie courante dans toutes les administrations. De plus et ce n'est pas vous qui allez nous contredire, seuls les imbéciles ne changent pas d'avis. Les représentants des personnels de la **CGT FIP 43** ont pourtant la faiblesse de penser que d'autres labellisés intelligents manquent manifestement de clairvoyance.

Les représentants des personnels de la **CGT FIP 43** tiennent à vous rappeler qu'ici et ce **depuis 2004 notre section appelle au boycott de cet outil de pression**. Ils tiennent à vous rappeler, malgré vos provocations aussi curieuses

que déplacées lors des nombreux appels, que l'**entretien d'évaluation n'est pas obligatoire**. Ils appellent aussi de votre part une certaine retenue, vous devez avant tout être un exemple. D'autre part ils **revendiquent une vraie transparence** aussi bien au niveau de la notation que des **Listes d'Aptitude**. cette année ils ont évité de grossières et graves injustices préjudiciables aux intérêts de nombreux méritants.

La **CGT FIP 43** ne cautionnera jamais l'arbitraire et dénoncera systématiquement tout passe droit même s'il est nié contre toute évidence. L'équité n'est pas une question de grade et encore moins de pseudo loyauté. Vous qui aimez les références au passé, sans remonter à la préhistoire, d'où peu d'écrits à notre connaissance nous sont parvenus, nous pensons au discours sur la servitude volontaire qui décrit parfaitement que pour être esclave, il faut que quelqu'un désire dominer et... qu'un autre accepte de servir et ce au delà de la simple loyauté à laquelle vous faites systématiquement référence pour justifier les orientations parfois discutables de nos responsables, que vous déclamez sans état d'âme, parfois même avec maladresse.

Voilà maintenant plus de 3 ans que vous avez la chance d'être parmi nous. Bientôt la main sur le cœur vous allez nous annoncer votre départ ou un séjour renouvelé, avec bien sur les compensations bien méritées qui seront liées à votre nouvelle stature. Vous êtes habitué, par la force des choses peut-être, au discours direct et sous toutes ses formes des représentants de la **CGT FIP 43**. Ces derniers n'ont pas la prétention de croire que vous appréciez, voire que vous aimez leurs positions qui ne sont dictées que dans l'intérêt de toutes les missions de service public dont ils ont, eux aussi, la charge. Dans l'intérêt des agents, aussi bien collectivement qu'individuellement. Dans l'intérêt de tous les citoyens, quels qu'ils soient. Même si ce travail de fond, bien que très ingrat, n'est pas reconnu contrairement et curieusement à votre investissement dans les mêmes instances institutionnelles ou informelles, nous continuerons à assumer toutes nos responsabilités vis à vis de tous les personnels qui nous ont fait confiance.

Alors mettons nous au travail même si pour nous il ne comptera aucunement en terme professionnel. Merci,
Monsieur le Président Directeur Général.



Union SNUI - SUD Trésor Solidaires



Section de la Haute-Loire 43

snu.haute-loire@dgif.finances.gouv.fr

union@snuisudtresor.fr

Le 24 mars 2011

snuisudtresor.fr

DECLARATION LIMINAIRE CTPD DU 24 MARS 2011

ORDRE DU JOUR : Budget et plan informatique 2011
Bilan de la Notation 2010
Questions diverses

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs de la parité administrative,

Même si vous êtes parfois tenté, Monsieur le Président, de nous faire des reproches sur nos déclarations liminaires qui, selon votre point de vue « couvrent tous les sujets sur 360° », nous tenons à vous rappeler justement qu'une déclaration liminaire de notre Union a le mérite de replacer toujours les situations locales de la DGFIP dans un contexte mondial, européen, français avant d'intervenir sur l'ordre du jour. Ces déclarations liminaires, nous n'en doutons pas, doivent remonter à la Centrale via notre délégué inter-régional.

A ce sujet, nous avons reçu des consignes de notre Bureau National pour que nos déclarations soient expédiées par nous même à toutes les instances de notre Ministère.

Ce jour, alors qu'une guerre nouvelle contre la Libye est déclarée par notre gouvernement, comme si celle de l'Afghanistan ne suffisait pas à épuiser nos bombes et nos cartouches, on peut bien entendu se révolter du fait que notre pays ait une telle fougue guerrière pour élaguer les autres problématiques de la société. Nous, on constate encore une fois que : quand il s'agit de porter secours aux banques et aux nantis, les caisses du Trésor s'ouvrent malgré la fameuse crise à laquelle s'ajoute la fameuse dette de la France utilisée pour imposer une régression sociale. Ainsi l'argent coule à flot pour les besoins impératifs de notre armée, pour les achats et la fabrication de nos missiles et de nos bombes, pour affréter nos avions, nos bateaux de guerre et notre porte-avions... A chaque coup de canon c'est une partie de la revalorisation de nos traitements qui éclatent, à chaque bombe c'est la misère de nos concitoyens qui explose, c'est le chômage qui augmente avec son cortège d'inégalités sociales... et, cerise sur le gâteau, le Conseil des Ministres **adopte un projet pour inscrire la rigueur dans la constitution**... La boucle est bouclée !

On pourrait faire un inventaire à « la Prévert » de tous les maux et de toutes les souffrances du monde comme celles que subit notre pays et celles que subit notre département. Elles sont les conséquences de la mise en place d'une politique inhumaine et libérale dont l'objectif unique est la réalisation de profits matériels à court terme et une exploitation honteuse de l'homme par l'homme.

Pour en revenir à notre pays et à son gouvernement : Dans le cadre de la Réforme Générale de la Fonction publique notre fameuse RGPP nous pouvons aussi citer une nouveauté : la généralisation des emplois CDI qui cassent les statuts des fonctionnaires en permettant le licenciement à l'instar du démantèlement des services publics en général dont l'éducation avec la fermeture des classes, le saccage de la formation des professeurs d'école ; on peut citer aussi les réformes touchant la Santé, la Justice, la Police, la Poste, le régime des retraites etc, sans compter aussi l'augmentation sans précédent des prix (Gaz, électricité, pétrole, denrées alimentaires et le score sans précédent du montant des loyers !)

Notre revendication principale est simple : il y a urgence sur le pouvoir d'achat ; il faut rétablir l'équilibre des rémunérations.

On exige une revalorisation indiciaire générale, idem par l'intermédiaire de l'IMT fusion, par la mise en place immédiate du 8^{ème} échelon pour le cadre C, du 13^{ème} pour le A inspecteur, une reconnaissance immédiate de la fonction d'encadrement par intérim, la revalorisation correctrice pour les C et B 2^{ème} classe ainsi que pour les anciens échelons terminaux B principaux.

On exige l'accélération des déroulements de carrière avec une linéarité optimale, l'ouverture immédiate du chantier de la revalorisation indemnitaire.

Notre Ministère, profondément atteint par la maladie incurable de la réforme sempiternelle et frénétique en remet une couche avec le projet de décret relatif à « la gestion budgétaire et comptable publiques » portant révision du règlement général sur la comptabilité publique de 1962. Ainsi la liaison LOLF et gestion comptable est consacrée sans que l'on sache quid de la responsabilité du comptable et de l'ordonnateur dans le contrôle hiérarchisé de la dépense ?

Parallèlement une course hippique s'engage « la mutualisation régionalisée » On l'imagine commentée comme autrefois par Léon Zitrone : le déploiement de l'application « chorus » (casaque verte) au coût exorbitants a provoqué l'éclatement des services de la dépense de l'Etat (casaque bleue), du service des pensions retraites (casaque fuchsia) ; ce n'est pas fini, bientôt arrive l'ONP Opérateur National de la Paye (casaque orange) qui sera chargé d'établir le traitement de tous les fonctionnaires (casaque jaune) suivi de près par la mise en place de l'outil de gestion des ressources humaines par un système interministériel SIRH (casaque noire) qui se voit rattrapé au filet par la plate forme régionale RH (sans casaque) pour finir sur la ligne par le démantèlement de l'action sociale.... Encore un obstacle à franchir :

la révision des valeurs locatives des locaux professionnels avec le saccage dévastateur des missions cadastrales et foncières... Un autre étalon est mis en ligne il s'appelle DISI pour la fusion des services informatique mais d'autres petits poulains suivent tels les PUV (Plateau Unique Virtuel) dans les services déconcentrés des CSI !

Non, ces réformes et fusions ne sont pas un quinté gagnant mais un quinté perdant.

Perdant, car ce sont les recherches effrénées et aveugles d'économies à court terme, une volonté de récupérer des emplois ici et là qui manquent cruellement dans les services, le tout au détriment de l'intérêt général.. C'est la fin programmée de la proximité, la déshumanisation, la déliquescence de la qualité du travail, une projection d'une image fortement dégradée de notre fonction régaliennne travestie en une administration de service. La fusion, la course aux statistiques, le travail à la chaîne, la multiplication des textes, le manque d'informations et de formations des agents, la perte de technicité d'une partie de l'encadrement obligé de se concentrer sur le management, le référentiel « marianne » provoquent chaque jour de plus en plus de tension entre le fonctionnaire et l'administré qui, lui même est totalement pollué par la publicité faite à grands renforts de moyens dédiés de notre administration qui vante la qualité du guichet unique, la modernisation, les accès internet. Ainsi le contribuable d'hier devenu usager devient un simple client qui a plus de droit que de devoir !

Au cours des débats qui vont suivre nous reviendrons en détail sur les dysfonctionnements des SIE et des SIP, sur le service de l'accueil du CFP du Puy, sur la formation professionnelle...

Enfin en ce qui concerne l'ordre du jour «le budget et plan informatique 2011 » nous constatons une baisse significative liée à un contexte budgétaire très tendu.

En effet, pour financer les guerres il faut supprimer les emplois de fonctionnaires et aussi serrer la bourse des dépenses alors que la valeur d'un simple missile de croisière suffirait largement à pallier le manque d'argent dans le budget prévisionnel tant des dépenses de fonctionnement que celles d'équipement. Notre opposition à votre proposition de budget prévisionnel sera comme à chaque fois de pure forme car ni vous ni notre organisation avons le pouvoir de décision.

Enfin, en ce qui concerne **la notation**, nous vous rappelons Monsieur le président notre profonde aversion pour ce système pervers et injuste que nous réfutons

Comme chaque année le système de l'évaluation notation va entraîner, sans doute, rancœur, frustration et déception pour bon nombre de vos agents.

Pour combattre ce dispositif injuste et dévastateur qui instille individualisme, contractualisation et compétition, nous avons heureusement, outre le boycott de l'entretien, une arme de défense efficace qui est le recours en appel. Nous ne manquerons pas d'inciter tous les laissés pour compte d'utiliser tous les recours cela de façon systématique !

Dans le contexte de suppressions d'emplois et d'intensification du travail que nous connaissons, l'évaluation /notation joue essentiellement comme une menace, renforcée à terme par la mise ne place de la PRF. Elle déstructure surtout les solidarités, la confiance et la convivialité dans le travail. Chacun de nous devient ainsi plus vulnérable à l'évaluation et à la sanction. Le manque de reconnaissance - que nous dénonçons à chaque fois -, devient chaque jour plus cruel et une source de nombreux maux, de désespérance humaine, car ce système est injuste.

Enfin pour conclure, puisque nous aurions pu vous faire la litanie de nos nombreuses revendications et que nous citons le poète « Prévert » nous nous contenterons de le parodier et de raccourcir un de ses célèbres poèmes «voyelles »..

On commencera donc par la lettre A : comme « **Arrêt des suppressions d'emplois** » pour finir par la lettre Y : « **Y'en a marre !** ».

LAISSEZ NOUS RESPIRER !